



Notre Ville Demain

du P.O.S au P.L.U.

LETTRE N°6

La Municipalité vous convie à participer à la réunion publique qui aura lieu :

**Le JEUDI 19 MAI 2005
à 19H 30**

à l'Espace Clément-Marot - Place Bessières - Salle de Conférence, au cours de laquelle vous pourrez échanger sur cette proposition de projet urbain.

En outre, une exposition présentant le diagnostic, les enjeux et le projet urbain s'y tient actuellement. Un registre de concertation y est également à votre disposition.

Proposition de P.A.D.D.

Dans le cadre de la révision du P.O.S. et de sa transformation en P.L.U., vous avez eu l'occasion de prendre connaissance du contenu du diagnostic territorial qui a abordé différents thèmes : l'environnement et les paysages, la démographie, l'économie, l'habitat, les déplacements. Pour cela, 4 réunions publiques ont été organisées, une exposition permanente a été présentée à l'Espace Clément-Marot et des lettres d'information ont été distribuées dans vos foyers. Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est l'occasion de lancer une réflexion sur les enjeux de l'aménagement du territoire cadurcien.

La définition du projet urbain pour la ville de Cahors est une étape importante dans l'élaboration de ce P.L.U. :

« Quelle ville voulons nous pour demain ? »

Ce projet urbain répond aux besoins actuels des populations et à ceux des générations futures (développement durable). Il doit être partagé par le plus grand nombre. C'est pourquoi, la population, les élus et les institutionnels participent à la formulation de ce «**Projet d'Aménagement et de Développement Durable**» (P.A.D.D.). Il permettra de fixer les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire d'ici 10 à 15 ans.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) a pour finalité de renforcer l'attractivité du territoire cadurcien :

*Une ville-centre forte,
support de toute une agglomération.*

Ce projet urbain souhaite incarner une ville en développement, attractive et garante d'un cadre de vie de qualité et repose sur 4 orientations :

*Défendre et valoriser
le cadre de vie des Cadurciens* **1**

*Conforter le développement
économique de toute l'agglomération* **2**

*Diversifier l'offre en logements
tout en veillant à maintenir
l'équilibre social* **3**

*Maîtriser davantage les déplacements
sur le territoire cadurcien* **4**

Mairie de Cahors, aujourd'hui nous construisons demain



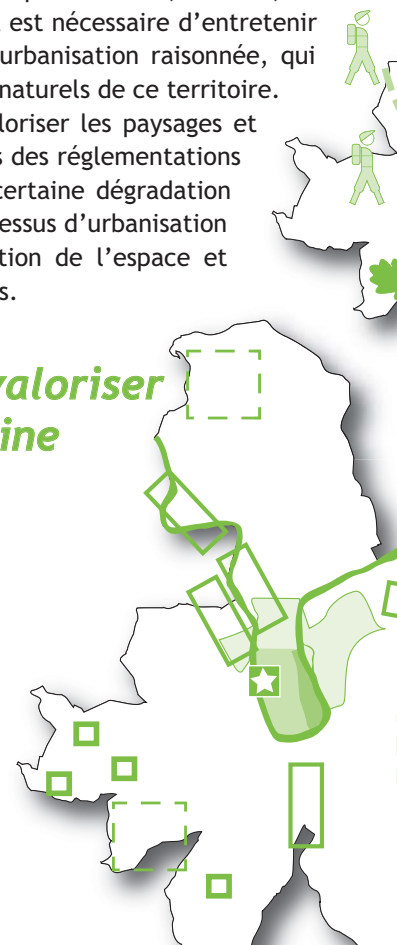
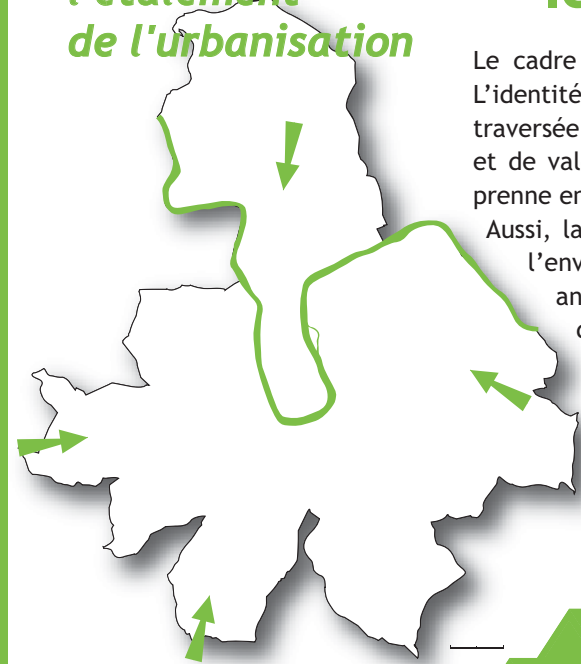
- **Limiter l'étalement de l'urbanisation**

1 - Défendre et valoriser le cadre de vie des Cadurciens

Le cadre de vie est l'atout de ce territoire, il contribue à son développement. L'identité de Cahors, basée sur son histoire, sa richesse patrimoniale, son vin, sa traversée par la rivière Lot, sont autant d'éléments qu'il est nécessaire d'entretenir et de valoriser. Le P.L.U. de Cahors doit veiller à une urbanisation raisonnée, qui prenne en considération les atouts patrimoniaux bâtis et naturels de ce territoire.

Aussi, la commune a la volonté de préserver et de valoriser les paysages et l'environnement, en évitant de reproduire les effets des réglementations antérieures qui ont pu, parfois, provoquer une certaine dégradation des paysages. L'objectif est de maîtriser le processus d'urbanisation dans une logique d'optimisation de l'occupation de l'espace et d'utilisation des équipements publics existants.

- **Préserver et valoriser la trame urbaine**



2 - Conforter le développement économique de toute l'agglomération

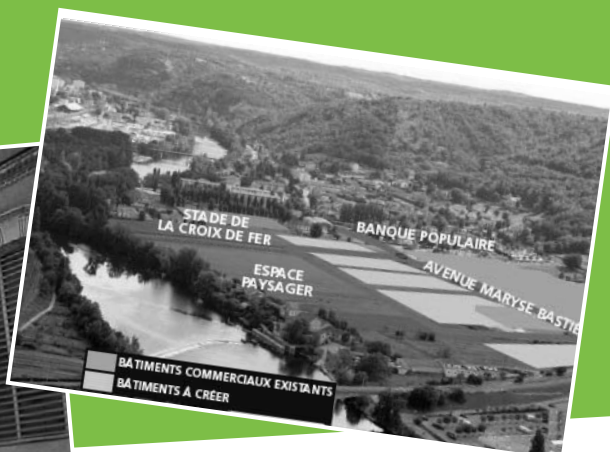
Le développement économique de Cahors semble fragilisé par la concurrence des villes plus importantes comme Brive ou Montauban. Cahors, ville préfecture, a un rôle essentiel, dans le développement du sud du Département du Lot. Cependant, l'économie Cadurcienne ne peut plus être basée essentiellement sur les activités administratives, de commerces et de services. Le P.L.U. doit aider à conforter ce pôle d'emploi en diversifiant ses secteurs d'activités. Le tourisme présente un potentiel fort qui reste encore à développer. La ville de Cahors a donc un rôle essentiel en matière de planification urbaine concernant les dispositions à prendre en faveur de l'implantation et du maintien des entreprises. Le P.L.U. doit chercher à répondre aux besoins en terrains adaptés, et accompagner le développement de services (culture, enseignement, santé, administration), logements et cadre de vie, qui incitent les entreprises et salariés à rester à Cahors.

- **Atteindre un développement équilibré et diversifié des activités économiques**

LES GRANDS CAMPS

LA VAL

CAHORS SUD



Projet d'aménagement de la zone économique de la Plaine de Labéraudie

Restauration des Halles

- **Préserver et valoriser la trame verte**



3 - Diversifier l'offre en logements tout en veillant à maintenir l'équilibre social

Le dynamisme de la commune-centre passe par l'augmentation du nombre d'habitants. La production moyenne de 100 logements par an entre 1982 et 1999 a permis une stabilisation du nombre d'habitants sur la commune de Cahors. Aussi, l'accueil d'une population nouvelle nécessaire au développement de l'agglomération, implique de produire davantage de logements sur le territoire communal. La ville de Cahors cherche, grâce à ce document de planification urbaine, à favoriser la production de logements diversifiée, en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations ayant des attentes différentes selon leur âge, leur catégorie socio-professionnelle ou leur situation familiale.

- **Favoriser une production de logements diversifiée**



Habitat collectif



Habitat individuel

- **Produire davantage de logements afin d'initier une croissance démographique dont Cahors a besoin**

- **Améliorer le fonctionnement des quartiers déjà constitués**

- **Structurer le développement urbain des quartiers situés dans la continuité du tissu urbain existant : Bégoux Payrat, Lamothe Nord, La Gravette**

- **Limiter les constructions sur les plateaux en les organisant autour de 2 secteurs : Lacapelle et Larozière**

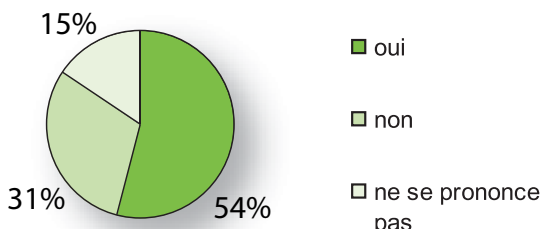
- **Encadrer la promotion privée**

- **Maintenir une production équilibrée du logement social**

re
ement
diversifié
ités
ues

SETTE

Faut-il de nouveaux programmes immobiliers à Cahors ?



4 - Maîtriser davantage les déplacements sur le territoire cadurcien

- Organiser autrement les flux de circulation pour faire face au phénomène de développement des déplacements

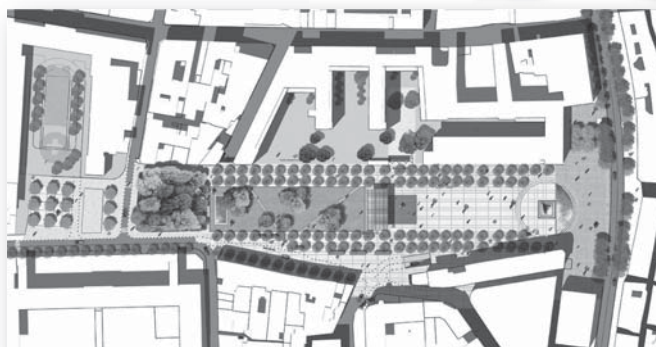
L'amélioration de l'attractivité de Cahors passe aussi par une meilleure gestion des déplacements. D'importantes migrations quotidiennes sont provoquées par une distance de plus en plus grande entre le lieu de travail et le lieu de résidence entraînant des difficultés de circulation et de stationnement dans la ville. En semaine, Cahors est saturée de voitures, notamment sur ses espaces publics. Ceci porte préjudice à la qualité du cadre de vie des habitants et aux activités commerciales. Une meilleure maîtrise des déplacements sur le territoire communal passe par une limitation de l'étalement de l'urbanisation, en favorisant une certaine proximité entre lieux d'habitat et d'activités, conjuguée à une nouvelle politique en matière de déplacement..



- Instaurer une nouvelle politique de stationnement



Parcs-relais gratuits de délestage en périphérie du centre-ville (ici, le parc-relais Ludo-Rollès)

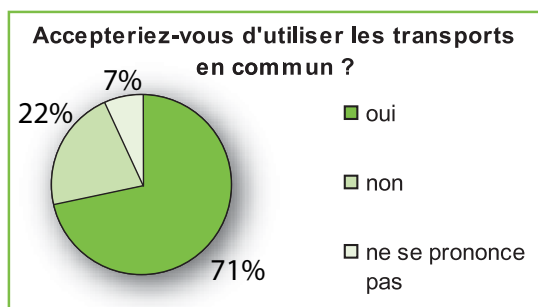


Reconquête de l'espace public des Allées Fénélon et création d'un parking souterrain



● Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture

- Développer les fréquences des bus



Sous quelles conditions ?

- Amélioration de la fréquence ou des horaires 49.7 %
- Coût abordable 13.2 %

- Faciliter les déplacements piétons et cycles



Après la partie sud (1991-1992) poursuite de l'aménagement du bd Gambetta partie nord

Ce projet urbain est garant d'une cohérence des actions et des décisions. Suite à cette concertation avec les habitants, le P.A.D.D. sera ensuite débattu en Conseil Municipal pour qu'un avis soit formulé.

Le dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme traduira les orientations du P.A.D.D. dans le tracé des zones constructibles ou non constructibles, que vous pourrez découvrir au cours de l'enquête publique qui se tiendra d'ici la fin de l'année.